

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

**Commission permanente du 27 mai 2024**

**Délibération n° CP-2024-3337**

Commission pour avis : proximité, environnement et agriculture

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Caluire-et-Cuire - Lyon 3ème - Villeurbanne

Objet : Plan nature - Soutien à la végétalisation des espaces résidentiels collectifs - Attribution de subventions à trois copropriétés ou résidences - Conventions à signer entre la Métropole de Lyon et les bénéficiaires

Service : Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Environnement, écologie, énergie

**Rapporteur** : Monsieur Pierre Athanaze

**Président** : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 64

Date de convocation de la Commission permanente : mardi 7 mai 2024

Secrétaire élu(e) : Monsieur Richard Marion

**Présents** : M. B. Artigny, M. P. Athanaze, M. B. Badouard, M. F. Bagnon, Mme É. Baume, M. Y. Ben Itah, M. I. Benzeghiba, M. B. Bernard, M. P. Blanchard, Mme L. Boffet, Mme C. Brossaud, Mme V. Brunel, M. J. Bub, M. F-N. Buffet, M. J. Camus, Mme S. Chadier, M. P. Charmot, M. P. Cochet, Mme B. Collin, Mme D. Corsale, Mme C. Crespy, Mme L. Croizier, M. J-L. Da Passano, M. R. Debû, Mme N. Dehan, Mme H. Duvivier, Mme R-F. Fournillon, Mme L. Fréty, Mme N. Frier, Mme H. Geoffroy, M. M. Grivel, Mme A. Gersperrin, M. F. Groult, M. P. Guelpa-Bonaro, Mme S. Hémain, Mme Z. Khelifi, M. D. Kimelfeld, M. J-C. Kohlhaas, M. J-M. Longueval, M. R. Marion, Mme V. Moreira, Mme D. Nachury, Mme C. Panassier, M. R. Payre, M. L. Pelaez, Mme I. Petiot, Mme M. Picard, Mme C. Pouzergue, M. C. Quiniou, M. J-C. Ray, Mme S. Runel, Mme V. Sarselli, M. L. Seguin, Mme N. Sibeud, Mme L. Vacher, M. C. Van Styvendael, Mme B. Vessiller, M. M. Vincent.

**Absents excusés** : Mme F. Asti-Lapperrière (pouvoir à Mme R-F. Fournillon), Mme F. Benahmed (pouvoir à M. B. Badouard), M. G. Gascon (pouvoir à Mme D. Corsale), M. C. Geourjon (pouvoir à Mme N. Frier), M. L. Lassagne (pouvoir à Mme D. Nachury), Mme M. Picot (pouvoir à Mme C. Panassier).

**Commission permanente du 27 mai 2024****Délibération n° CP-2024-3337**

Commission pour avis : proximité, environnement et agriculture

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Caluire-et-Cuire - Lyon 3ème - Villeurbanne

Objet : Plan nature - Soutien à la végétalisation des espaces résidentiels collectifs - Attribution de subventions à trois copropriétés ou résidences - Conventions à signer entre la Métropole de Lyon et les bénéficiaires

Service : Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Environnement, écologie, énergie

La Commission permanente,

Vu le rapport du 3 mai 2024, exposant ce qui suit :

Le Conseil de la Métropole de Lyon, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

L'opération Végétalisation des espaces résidentiels collectifs et Sylv'Actes pour un montant de 3 000 000 € fait partie de la programmation pluriannuelle des investissements 2021-2026, votée par le Conseil de la Métropole le 25 janvier 2021.

### **I - Contexte**

Par délibération du Conseil n° 2021-0599 du 21 juin 2021, la Métropole s'est dotée d'un plan nature ambitieux pour améliorer l'état de la biodiversité, la qualité des écosystèmes naturels et les paysages. L'axe 4 du plan vise à accompagner la végétalisation de l'habitat et des emprises privées. Celui-ci a pu être déployé par délibération du Conseil n° 2021-0856 du 13 décembre 2021, au travers de l'adoption du dispositif d'aide financière.

Plus de 70 % des espaces verts (hors terres agricoles ou forêts) relèvent du parc privé. À la différence des espaces résidentiels individuels, les espaces collectifs offrent un potentiel inédit de renaturation sur de grands secteurs urbains, et donc du retour de la biodiversité en ville. Aussi, il s'agit de favoriser des plantations et une gestion alternative respectueuse du vivant dans ces espaces résidentiels collectifs.

Les écarts de canopée ou de présence du végétal dans la Métropole sont très importants. Le manque est significatif dans les cœurs de ville tant sur le centre de la Métropole, Lyon Villeurbanne, que dans les centres bourgs des villes. 26 communes ont des secteurs où le taux de végétalisation est inférieur à la moyenne métropolitaine, elles constitueront un secteur d'intervention prioritaire.

Il s'agit donc d'une politique volontariste de reconquête écologique des milieux résidentiels collectifs urbains et périurbains qui doit également permettre de réintroduire la nature et de rafraîchir la ville.

### **II - Mise en œuvre**

Pour les projets structurants, le règlement financier précise les dépenses éligibles, les modalités d'attribution des subventions, les engagements du bénéficiaire ainsi que la constitution du dossier de demande de subvention. Une convention sera établie pour formaliser les engagements financiers, après délibération d'attribution de subvention.

Les projets éligibles sont les suivants :

- ceux associés à des résidences collectives livrées avant 2015,
- ceux faisant appel à un travail préalable de définition et de conception (par le recours à un paysagiste concepteur, une entreprise du paysage, un écologue ou une association de protection de l'environnement),
- ceux réalisés en pleine terre,
- ceux avec au moins deux strates végétales (arborée, arbustive, herbacée).

### **III - Attribution de subventions d'investissement**

Les projets des trois copropriétés privées, qui ont sollicité la Métropole pour végétaliser leur patrimoine, répondent à l'ensemble des critères d'éligibilité. Ils sont donc éligibles au regard du règlement d'aide au soutien à la végétalisation des espaces résidentiels collectifs de décembre 2021.

#### **1° - La copropriété Chantoiseau Beauvoir**

La copropriété Chantoiseau Beauvoir, située 9 montée des Soldats à Caluire-et-Cuire, souhaite planter 41 arbres, 87 arbustes et 489 plants d'herbacés, pour un montant total éligible de 20 923 €.

Le secteur de Caluire-et-Cuire étant déficitaire en végétalisation et en application du règlement d'aide financière de soutien à la végétalisation des espaces résidentiels collectifs, il est proposé à la Commission permanente d'attribuer une aide au taux de 55 % correspondant au taux de prise en charge de base de 50 %, augmenté de la bonification de 5 % du fait du quota d'arbres fruitiers.

Les frais de plantation s'élevant à 20 455 €, l'aide attribuée par la Métropole sera donc de 11 250 €.

Les frais de conception seront pris en charge à hauteur de 468 €.

Il est donc proposé d'attribuer une aide totale de 11 718 €.

#### **2° - La résidence Le Lafayette**

La résidence Le Lafayette, située 36 rue Saint Antoine à Lyon 3ème souhaite planter deux arbres et 24 arbustes pour un montant total éligible de 6 741 €.

Le secteur de Lyon étant déficitaire en végétalisation et en application du règlement d'aide financière de soutien à la végétalisation des espaces résidentiels collectifs, il est proposé à la Commission permanente d'attribuer une aide au taux de 55 % correspondant au taux de prise en charge de base de 50 %, augmenté de la bonification de 5 % du fait du quota d'arbres fruitiers.

Les frais de plantation s'élevant à 4 401 €, l'aide attribuée par la Métropole sera donc de 2 421 €.

Les frais de conception seront pris en charge à hauteur de 660 € et les frais d'animation à hauteur de 1 680 €.

Il est donc proposé d'attribuer une aide totale de 4 761€.

#### **3° - La résidence Les Jardins de Gaïa**

La résidence Les Jardins de Gaïa, située 13 rue Paul Cambon à Villeurbanne souhaite planter 44 arbustes et 255 plants de strate herbacée pour un montant total éligible de 4 930 €.

Le secteur de Villeurbanne étant déficitaire en végétalisation et en application du règlement d'aide financière de soutien à la végétalisation des espaces résidentiels collectifs, il est proposé à la Commission permanente d'attribuer une aide au taux de 55 % correspondant au taux de prise en charge de base de 50 %, augmenté de la bonification de 5 % du fait du quota d'arbres fruitiers.

Les frais de plantation s'élevant à 3 430 €, l'aide attribuée par la Métropole sera donc de 1 886 €.

Les frais de conception seront pris en charge à hauteur de 1500 €.

Il est donc proposé d'attribuer une aide totale de 3 386 € ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

**DELIBERE****1° - Approuve :**

a) - l'attribution de subventions d'investissement d'un montant total de 19 865 € au titre de la saison de plantations 2024, répartis comme suit :

- 11 718 € au profit de la copropriété Chantoiseau Beauvoir située 9 montée des Soldats à Caluire-et-Cuire,
- 4 761 € au profit de la résidence Le Lafayette située 36 rue Saint Antoine à Lyon 3ème,
- 3 386 € au profit de la résidence Les Jardins de Gaïa située 13 rue Paul Cambon à Villeurbanne,

b) - les conventions à passer entre la Métropole et la copropriété et les résidences précitées définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions.

**2° - Autorise** le Président de la Métropole à signer lesdites conventions et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**3° - La dépense** d'investissement correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P26 - Lutte contre les pollutions individualisée le 21 juin 2021 pour un montant total de 2 631 496,28 € en dépenses à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 19 865 € en 2024,

sur l'opération n° 0P26O9421.

**4° - La somme** à payer en section d'investissement sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2024 - chapitre 204, sur l'opération n° 0P26O9421.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Publié le : 28 mai 2024**

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20240527-321955-DE-1-1 Date de télétransmission : 28 mai 2024 Date de réception préfecture : 28 mai 2024
---